



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 42

Mercredi 17 novembre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

- Discuter et approuver un crédit d'engagement pour un montant de CHF 80'000.- pour la rénovation du toit du bâtiment communal
- Discuter et approuver un crédit d'engagement pour un montant de CHF 36'000.- pour la réfection des chemins blancs de « La Tuf », « Champs Boucher 1 » et « Champs Boucher 2 »
- Discuter et approuver le budget 2022 de la Commune mixte de Corcelles avec la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les taxes communales
- Informations concernant le bâtiment bourgeois de « La Tuf »
- Divers et imprévus

Dépôt public

Les différents budgets seront déposés publiquement au secrétariat communal. Ils pourront être consultés 30 jours avant l'Assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 17 novembre 2021

Le Conseil communal

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement: Fontaine Sur l'Eau

Nom du réseau: réseau de distribution

Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): 1

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Jean-Philippe Ganguin, fontainier (tél. 079 741 50 04).

Eschert, le 11 novembre 2021

Le conseil communal



Loveresse

Information communale

Employée d'administration communale – Nomination

Le conseil communal de Loveresse a le plaisir d'informer qu'il a nommé M^{me} Amélie Studer de Loveresse au poste d'employée d'administration communale à 20%. M^{me} Studer entrera en fonction le 1^{er} février 2022.

Les autorités communales la félicitent pour cette nomination et lui souhaitent d'ores et déjà beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Loveresse, le 9 novembre 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Hofer Pascal et Antonina, Champ-Faudin 19, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 767, Rue de Soleure

Projet: Construction de garages et de box de rangement

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 10 décembre 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 novembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

www.lasemaine.ch



Belprahon

Grand ramassage du 25 novembre 2021

Le prochain grand ramassage aura lieu le jeudi 25 novembre 2021, de 13h30 à 18h30. Deux bennes (feraille et autres déchets) seront mises à disposition sur la place du village.

Belprahon, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 13 septembre 2021

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 13 septembre 2021 a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 28 octobre 2021.

Belprahon, le 17 novembre 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Modification de l'ordre du jour publié le 10.11.2021 – Rajout du point 5

Assemblée communale ordinaire, jeudi 16 décembre 2021 à 20h à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

- Discuter et approuver le budget 2022 du Syndicat Scolaire du Grand-Val
- Discuter et approuver un crédit d'engagement pour un montant de CHF 245'000.- pour l'étape 1 bouclage Ouest « Clos la Jus » et « Fin Dedos » ainsi que le remplacement de 3 vannes devant l'école
- Discuter et approuver un crédit d'engagement pour un montant de CHF 36'000.- pour la remise en état du mur de pierres au « Gros Clos »



Crémises

Mesures d'urgence – pont de la rue Albert Gobat

Le pont se trouvant à la rue Albert Gobat (entre le restaurant et la boucherie) nécessite des mesures d'urgence. De ce fait, le passage sera restreint à 2m90 et le tonnage limité à 18 tonnes.

Merci de respecter ces mesures.

Crémises, le 10 novembre 2021

Le Conseil communal



Eschert

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Date du prélèvement: 03.11.2021

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux prescriptions.

Lieu de prélèvement: usine Leuenberger décolletage, toilette entrée, lavabo

Nom du réseau: réseau de distribution

Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): non décelable

Services techniques - Travaux publics

Service hivernal 2021-2022

Recommandations aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes **qu'il est interdit de stationner** à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les routes étroites, dans les impasses et dans les endroits sans visibilité.

Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est **strictement interdit** de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes qui s'occupent de l'entretien de bâtiments ont **l'obligation de déneiger et de saler l'accès aux conteneurs à déchets. Les conteneurs non dégagés ne seront plus vidés par le Service des déchets.**

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Moutier, novembre 2021

Services techniques - Travaux publics

Avis de construction

Requérant : Monnier Jean-Pierre et Galliot Nicole, rue du Crêt 36, 2740 Moutier

Auteur du projet : De A à Z Sàrl, 1295 Mies

Emplacement : Parcelle N° 788, rue du Crêt 36

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Sud

Zone : H3

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 décembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 novembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Municipalité de Moutier

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié't'halle, le lundi 6 décembre 2021, à 19h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbaux N° 376 du 20 septembre 2021

4. Remplacement de M^{me} Morgane Macabrey (PSA) en tant que membre de la Commission scolaire

5. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2022, selon les dispositions des articles 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville :

- du/de la Président(e)

- du/de la 1^{er}(e) Vice-Président(e)

- du/de la 2^e Vice-Président(e)

- des deux scrutateurs

6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit d'investissement de Fr. 541'000.- relatif au remplacement d'un camion tonne-pompe du corps des sapeurs-pompiers (CRISM)

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la création d'un poste d'assistant(e) de vente à 100 % aux Services industriels et de l'Energie

8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2021-2026

9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2022

10. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2022

11. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA demandant que la Ville de Moutier mette en place des activités faisant la promotion de l'égalité dans les classes prévôtoises (N° 1731 -MO 703)

12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque relative au plan directeur des eaux de la Birse (N° 1733 - IN 487)

13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir relative au futur Hôpital régional du Jura (N° 1734 - IN 488)

14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI relative aux données communales et cybersécurité (N° 1735 - IN 489)

15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

16. Communications

17. Questions orales

18. Divers

Affaires en suspens

• N° 1671 - IN 457 | Délai de réponse : 09.04.20; Prol. sans nouveau délai

Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée : «Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier?».

• N° 1736 - MO 704 | Délai de réponse : 08.02.22
Motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant l'intégration de Moutier au projet de Réseau VTT de la République et Canton du Jura

• N° 1737 - MO 705 | Délai de réponse : 08.05.2022

Motion de Moutier à Venir relative à la sortie des personnes âgées

• N° 1738 - QU 398 | Délai de réponse : 08.03.2022

Question écrite de Moutier à Venir relative à l'école ménagère

• N° 1739 - QU 399 | Délai de réponse : 08.03.2022

Question écrite de Moutier à Venir relative au dépassement de crédit lors de la réfection de la piscine

• N° 1740 - QU 400 | Délai de réponse : 08.03.2022

• Question écrite de Moutier à Venir relative au chauffage à distance

Remarques

• Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation du Conseil de Ville», puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (https://moutier.ch/autorites/co_nseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville).

• Le plan de protection de la présente séance est disponible sur le site internet de la Municipalité, dans la documentation du Conseil de Ville du 6 décembre 2021. Ce dernier mentionne notamment les informations suivantes :

• Conformément aux prescriptions de la Confédération, les membres du législatif et de l'exécutif présentant un certificat Covid valable n'auront pas besoin de porter le masque durant la séance. Les Conseillères et Conseillers ne présentant pas de certificat devront quant à eux porter un masque pour pouvoir participer à la séance.

• Le public et les membres de la presse sont acceptés aux séances, pour autant qu'une fiche d'enregistrement soit remplie à l'entrée de la salle. Le port du masque est obligatoire pour ces personnes.

• A l'issue de la séance, les membres du Conseil de Ville et du Conseil municipal sont cordialement invités à une verrée dînatoire qui se déroulera, au vu de la situation sanitaire, à l'extérieur de la salle.

Moutier, le 8 novembre 2021

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président : C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier : V. Simonin

Ordonnance sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (Ordonnance FCEE)

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 9 novembre 2021, a modifié l'Ordonnance sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique

(Ordonnance FCEE), avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary.

Moutier, le 10 novembre 2021

Conseil municipal

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h



Petit-Val

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 27 octobre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours dès la présente publication, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 17 novembre 2021

Conseil communal



Saules

Bureau de vote du 28 novembre 2021

Le conseil communal a arrêté la composition du bureau de vote du 28 novembre 2021 comme suit:

Président: M. Stéphane Lüdi

Membres: M^{me} Fanny Liechti et M. Quentin Claire

Suppléant: M. Thomas Gerber

Saules, le 15 novembre 2021

Conseil communal

Taxes des déchets 2021

Comme informé lors de l'assemblée communale du 16 décembre 2020, le tarif des émoluments relatif au règlement concernant les déchets de 1992 sera dorénavant appliqué en facturant l'émolument de base minimum par personne physique de Fr. 65.- au lieu des Fr. 60.- facturés jusqu'ici.

Saules, le 17 novembre 2021

Conseil communal

Assemblée communale ordinaire du lundi 20 décembre 2021 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Discussion et approbation du budget 2022
2. Nomination de l'organe de révision chargé de la vérification des comptes 2021.
3. Rapport d'activité du délégué à la protection des données.
4. Informations concernant le radar pédagogique
5. Divers

Remarque

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer un exemplaire du budget 2022 auprès du bureau communal.

Mesures liées au coronavirus: les citoyennes et les citoyens sont appelés à respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par l'Office fédéral de la santé publique ainsi que par le canton de Berne.

Saules, le 17 novembre 2020

Conseil communal



Sorvilier

Bourgeoisie de Sorvilier

Assemblée bourgeoise

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du vendredi 17 décembre 2021 à 20h. à la salle de paroisse de Sorvilier

Ordre du Jour

1. Nomination des membres
2. Nomination d'un président
3. Nomination du secrétaire-caissier
4. Crédit Semor de CHF 90'000.- pour renouvellement de la télécommande 2021/2022
5. Budget 2022
6. Divers

Sorvilier, le 12 novembre 2021

2021 Le conseil de bourgeoisie



Tavannes

Avis de construction

Requérante et auteur du projet: Global Service B2B SA, par M. Claude-Alain Voiblet, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 902, au lieu-dit: «Rue du Mont 1», commune de Tavannes.

Projet: démolition de plusieurs bâtiments, construction d'un immeuble de 6 appartements avec parking souterrain, installation de deux pompes à chaleur extérieures, aménagement d'un accès, de places de stationnement et d'une aire de jeux, parcelle N° 902, au lieu-dit: «Rue du Mont 1», commune de Tavannes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 décembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 novembre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission de l'Environnement propose à la population, aux particuliers, aux commerçants et aux artisans une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Ces décorations devront être visibles durant une journée à répartir **entre le 1^{er} et le 23 décembre 2021**.

Les personnes intéressées à participer à cette sympathique initiative voudront bien s'annoncer jusqu'au **22 novembre 2021** en mentionnant la date choisie au secrétariat municipal par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel à secretariat@tavannes.ch.

En raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur, nous vous déconseillons d'accueillir les personnes à l'intérieur.

Tavannes, le 14 octobre 2021

La commission de l'Environnement



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Gomez David, Rue du Beurnez 21, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Val Energie SA, Clos Donzel 2, 2114 Fleurier

Adresse du projet: BF 441, rue du Beurnez 21, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet: installation d'une pompe à chaleur air-eau, au Nord-Est du bâtiment

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 10 novembre au 9 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 2 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteurs du projet: Christophe Gerber et Marika Sester Gerber, Clos des Arbres 1, 2733 Pontenet

Adresse du projet: BF 459, Clos des Arbres 1, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet: isolation du mur coupe-feu côté grange (ossature bois/200mm laine minérale/2x12.5mm Fermacell); changement porte d'entrée (chêne clair huilé); remplacement chaudière à mazout par chaudière à pellets, installation d'une PAC de production d'eau chaude dans local technique existant et pose de 40m² de capteurs solaires photovoltaïques sur la toiture au Sud

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre A

Zones/périmètres protégés: Ensemble bâti B (Pontenet, Au Village)

Objets protégés: Digne de conservation, objet cantonal C, protégé par ACE N° 4017 du 20.12.2000

Dépôt public: du 10 novembre au 9 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteurs du projet: Sprunger Viviane et Jean-Marc, La Cornette 2, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 34, La Cornette 2a, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: Fermeture de deux fenêtres, une côté ouest et l'autre côté sud du bâtiment; installation d'une cheminée avec four à pizza

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Dépôt public : du 17 novembre au 16 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les

opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 9 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

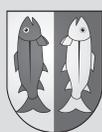
Vice-mairie 2022

Le Conseil communal a nommé M. Ismaël Mohni, responsable du dicastère des Services techniques, en qualité de vice-maire pour l'année 2022.

Bévilard, le 8 novembre 2021

Conseil communal de Valbirse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone : 032 499 90 70
Courriel : secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture : Mardi de 10h à 11h
Jeudi de 17h à 18h 30
Site internet : www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone : 032 497 71 10
Courriel : contact@court.ch
Site internet : www.court.ch

Heures d'ouverture :

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h 30 à 12h, le mardi après-midi de 15h 30 à 18h 30, le me et je après-midi de 15h 30 à 17h.

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	49	45	08.12.2021	mercredi	52	29.12.2021	SUPPRIME
47	43	24.11.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi			
48	44	01.12.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi			